

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-11

**Objet : Programme d'investissement 2024-2026 - Parcs, jardins et espaces naturels.**

**Rapporteur: Mme AGAMENNONE**

L'excellence environnementale de la ville de Metz n'est plus à démontrer. Ainsi, l'Observatoire des Villes Vertes publié en novembre 2023 a une nouvelle fois conforté le positionnement de notre ville dans le top 5 des villes les plus vertes de France, et début décembre, dans le cadre de la distinction « Commune Nature », c'est la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui ont décerné à la Ville de Metz, le plus haut niveau du label avec 3 Libellules, assorti d'un « Coup de cœur » du jury.

Le Pôle parcs, jardins et espaces naturels veille quotidiennement à l'entretien, au fleurissement et à la propreté des parcs, jardins, promenades et espaces verts publics. Il assure la gestion et l'entretien du patrimoine arboré (arbres d'alignement, zones boisées), des rivières et ruisseaux mais aussi des équipements sportifs et terrains multisports de plein air, des aires de jeux et du mobilier (bancs, panneaux, barrières, bacs...). Le pôle gère également le Jardin botanique et ses serres de collection, les jardins familiaux et partagés, tout en valorisation le patrimoine végétal messin par des actions de communication et des manifestations thématiques. Son centre horticole produit les plantes nécessaires au fleurissement pérenne, saisonnier, et évènementiel (jardin éphémère, décors de Noël...).

Comme tous les ans, des travaux sont nécessaires pour rénover et sécuriser le patrimoine existant (espaces verts, bâtiments, équipement et mobilier, installations diverses...) mais aussi pour développer les aménagements verts, dans l'objectif de rendre la ville toujours plus végétalisée et résiliente, plus accueillante et attractive, plus favorable à la biodiversité...

Dans cette optique, le pôle parcs, jardins et espaces naturels dispose en 2024 d'une enveloppe de 4,3 M€, avec pour objectif de renforcer les investissements suivant les 6 grandes orientations suivantes :

**1/ Verdissement de la ville de Metz, végétalisation et désimperméabilisation, création d'une « trame fraîcheur » : 1 815 000 €**

**Une autorisation de programme de 4,75 M€ a été ouverte dans le cadre du budget primitif 2024, en faveur d'un programme triennal (2024-2025-2026) de verdissement (plantations, végétalisation, désimperméabilisation...).**

L'enveloppe pour l'année 2024 a été fixée à **1 750 000 €**. Plusieurs opérations ont déjà été menées à leur terme, telle la réorganisation de cheminements au plan d'eau afin d'accompagner le développement de la zone de baignade.

D'autres chantiers sont initiés, avec une livraison d'ici à la fin de l'année :

- réaménagement complet de la placette rue de la Chèvre, et de la cour de l'école Notre Dame (désimperméabilisation, végétalisation, ouverture d'un nouveau petit jardin avec aire de jeux...),
- rénovation de cheminements dans les parcs, jardins, squares et promenades, notamment la réfection des chemins d'accès au barrage de Magny, le verdissage de la Place du Bon Temps à la Grange-au-Bois,
- réfection des portails d'accès au Parc de la Cavalerie (avant la réfection des escaliers prévue en 2025)
- divers petits travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de trottoirs, placettes...,
- poursuite des plantations d'arbres et arbustes (pour rappel, l'objectif est de planter 3 000 arbres par an). La définition de ces plantations (nombre, essences, répartition, localisation...) sera affinée dans le courant de cet été, pour des travaux à réaliser au cours de l'automne-hiver 2024-2025, mais la poursuite des plantations est d'ores et déjà prévue au niveau de la Forêt des Ponts.

Par ailleurs, **65 000 €** ont permis la végétalisation de la Rue Taison, ainsi que la poursuite du programme de végétalisation participative « Je fleuris ma rue ».

## **2/ Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers : adaptation, réaménagement et création : 725 000 €**

L'autorisation de programme ouverte dans le cadre du budget primitif 2024 prévoit une enveloppe de 2,63 M€ sur les années 2024-2025-2026 pour la création et le réaménagement des équipements de plein air et de proximité dans les quartiers.

Pour l'année 2024, **630 000 €** permettront plusieurs réalisations, en plus de petites réparations diverses :

- confortement d'aires de jeux déjà existantes (notamment l'ajout d'une balançoire au Parc Sainte Chrétienne au Sablon...),
- création d'une nouvelle aire de jeux au belvédère d'Alep, sur l'île du Saulcy,
- réaménagement du square des Marronniers et de son aire de jeux, à Vallières, consécutivement à la rétrocession de cet espace vert à la Ville de Metz par VIVEST,
- changement de revêtements de sols de terrains multisports,
- réparations de fissures sur le Bowl des Arènes,
- lancement des études pour la création de deux terrains de futsal, Chemin de la Moselle à la Patrotte, et Allée de Saint-Urbice à Bellecroix, dont les travaux sont prévus en 2025.

A cela s'ajoutent **95 000 €** pour l'ajout et le remplacement de bancs et corbeilles, la rénovation et le développement de la signalétique (plans des parcs et jardins, panneaux informatifs et didactiques, mâts de jalonnement des promenades...), ainsi que la poursuite du déploiement des bornes fontaines d'eau potable près des aires de jeux mais aussi dans les quartiers et sur les espaces publics (Place Mazelle, parvis de la Gare...).

### **3/ Confortement et création de jardins familiaux : 600 000 €**

L'autorisation de programme pour le confortement et la création de jardins familiaux prévoit une **enveloppe de 2,5 M€ sur les années 2024-2025-2026**, avec pour objectif l'aménagement de 200 parcelles supplémentaires, ce qui permettra de dépasser d'ici 2026 les 1000 parcelles de jardins familiaux offertes à la location pour les messins.

Pour l'année 2024, le programme proposé est de **600 000 €**, et comprend divers travaux de rénovation, dont la réfection de cheminements et d'accès dans les jardins familiaux « Grande Fontaine » à Borny, mais aussi la création d'un nouveau site de 40 parcelles rue de Colombey à Borny, et le lancement des études pour la création de 3 nouveaux sites en 2025 et 2026 (« Sur le Gué » à Magny, « Houblonnière » et « Théodore » à la Patrotte).

### **4/ Amélioration des conditions de travail des agents : 645 000 €**

Afin d'offrir aux agents du pôle parcs, jardins et espaces naturels des locaux fonctionnels, en bon état et conformes à la réglementation, il convient de poursuivre les investissements, d'une part pour l'entretien courant des bâtiments (vestiaires, serres de production du centre horticole...), mais également pour entreprendre pour des rénovations plus lourdes, avec pour 2024 le démarrage de l'opération de réhabilitation intégrale du vestiaire de l'équipe en charge des terrains de sports. Le renouvellement de divers petits équipements et outillage est également nécessaire.

Une enveloppe de **345 000 €** est prévue à cet effet en 2024.

Par ailleurs, et comme tous les ans, des véhicules et matériels à moteur nécessitent d'être renouvelés. Une autorisation de **programme de 900 000 € a ainsi été ouvert pour les années 2024 à 2026**, avec un programme d'acquisition de **300 000 €** pour 2024.

### **5/ Mise en place de pratiques et outils permettant une gestion de l'eau en sobriété et économie : 160 000 €**

Afin d'accompagner et de pérenniser le verdissement et le fleurissement de la ville, dans le contexte de bouleversement climatique auquel nous sommes confrontés, des investissements à hauteur de **160 000 €** sont prévus en 2024, avec l'installation d'une citerne souple de 600 m<sup>3</sup> pour la récupération des eaux pluviales au niveau de la halle d'Athlétisme à Borny, la mise en œuvre de dispositifs permettant de recycler à des fins d'arrosage l'eau des piscines du Luxembourg et de Belletanche, l'acquisition et l'adaptation de cuves pour arroser le jardin éphémère à l'aide d'eau recyclée, ou encore l'entretien des réseaux d'arrosage automatique existants et la réfection de quelques bacs de fleurissement.

### **6/ Confortement et développement du Jardin botanique : 355 000 €**

Jardin préféré des messins, ayant comptabilisé près de 500 000 visiteurs en 2023, et labellisé Jardin Botanique de France et des pays francophones depuis 2017, le jardin botanique de la Ville de Metz poursuit son engagement à répondre aux enjeux de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité et à promouvoir l'éducation à la diversité végétale.

Une enveloppe de **355 000 €** est ainsi prévue en 2024 pour accompagner ce développement, avec la réalisation de nouveaux panneaux didactiques, le réaménagement de la serre sur les sous-bois tropicaux, la désimperméabilisation de cheminements, le remplacement du réseau

d'adduction d'eau, ou encore la mise en place de corbeilles de tri.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU l'inscription au programme d'investissement 2024 des opérations afférentes à ces travaux,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour ce faire de définir les grands axes d'une politique d'investissement dédiée à la réalisation de travaux et à l'acquisition de mobiliers et matériels adaptés, et d'allouer les moyens en conséquence,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'APPROUVER** les grands axes de la politique d'investissement sur les parcs, jardins et espaces naturels ci-après :
  - Verdissement de la Ville, végétalisation et désimperméabilisation, création d'une « trame fraîcheur » ;
  - Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers : adaptation, réaménagement et création ;
  - Confortement et création de jardins familiaux ;
  - Amélioration des conditions de travail des agents ;
  - Mise en place de pratiques et outils permettant une gestion de l'eau en sobriété et économie ;
  - Confortement et développement du jardin botanique.
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire cette politique d'investissement, et à solliciter auprès des différents partenaires l'ensemble des financements destinés à soutenir la collectivité dans sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels  
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**